

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 09/02/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20220208-121876-DE-1-1

**Séance du mardi 8 février  
2022  
D-2022/32**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 8 février 2022, à 14h04,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18h01 à 18h22

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Céline PAPIN absente de 17h00 à 18h01

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15h45, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 15h50, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 19h00, Madame Pascale ROUX présente jusqu'à 19h43, Madame Véronique SEYRAL présente jusqu'à 19h53, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 20h15, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES présente jusqu'à 20h40, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 20h55, Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 20h55, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 21h21

### **Excusés :**

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

# ***Plan Handicap de la Ville de Bordeaux. Adoption. Autorisation.***

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005.

## **La Ville et le handicap**

En ce sens, la ville de Bordeaux se mobilise pour que les personnes handicapées puissent bénéficier d'une accessibilité entière et autonome. Cette volonté s'exerce en faveur de tous les âges de l'enfance à l'âge adulte et dans tous les domaines liés à la vie ou au mode de vie, droit, éducation, santé, logement, transport, vie professionnelle.

La Charte Ville et Handicaps rédigée en 2011, a fait l'objet d'une 3<sup>ème</sup> évaluation en décembre 2017. Elle a mis en lumière des pistes de travail. Cette évaluation s'est conclue par le vote en 2019 d'un Schéma de développement en faveur des personnes handicapées.

L'enjeu principal consistant à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services à destination des habitants, il est apparu nécessaire d'évaluer sous cet angle le texte voté en 2019 et d'y apporter les révisions nécessaires, en prenant également en compte les nouveaux besoins ou adaptations apparus lors de la crise sanitaire, ainsi que des champs peu investis jusque-là (sports, culture, participation citoyenne, etc). Il s'agit également de disposer d'un plan d'actions véritablement opérationnelles, en lien direct avec les compétences municipales.

## **Le Plan Handicap**

Le Plan Handicap a vocation à réaffirmer l'engagement coordonné des institutions, dont le Conseil Départemental, la Ville de Bordeaux et ses partenaires associatifs, sur l'ensemble des questions relatives au handicap. Il a pour objectif la mobilisation du droit commun dans l'ensemble des politiques municipales, des réponses spécifiques pouvant être apportées autant que nécessaire.

Afin de coproduire avec les usagers et les services de la ville un plan plus pragmatique, des ateliers collaboratifs en présentiel et en format numérique se sont déroulés au long de l'année 2020 et début 2021. Il a également fait l'objet d'échanges avec les différents groupes politiques du Conseil municipal, notamment en avril 2021 (restitution des ateliers) et début décembre 2021 (présentation de l'architecture du Plan).

Cette thématique transversale a su, en outre, fédérer un groupe de travail constitué d'agents représentant les principales directions de la Ville de Bordeaux, qui a contribué à produire le plan d'actions présenté par cette délibération et son annexe.

Ce plan est croisé avec les feuilles de route des différentes délégations municipales. Au-delà des enjeux essentiels de l'accessibilité et de l'inclusion, il porte également des marqueurs forts de la mandature, en matière de communication adaptée et de participation citoyenne.

Certains des projets présentés dans celui-ci ont d'ores et déjà été engagés depuis le début du mandat.

La structure du document repose sur quatre axes de travail, 9 engagements et 59 actions :

### **Axe 1 : Bordeaux accessible**

- Engagement 1 : Poursuivre la mise en accessibilité règlementaire des lieux accueillant du public
- Engagement 2 : Promouvoir un tourisme accessible

- Engagement 3 : Favoriser les mobilités

Axe 2 : Bordeaux communicante

- Engagement 4 : Améliorer l'information et son accès

Axe 3 : Bordeaux participative

- Engagement 5 : Co-construire les réponses pragmatiques
- Engagement 6 : Favoriser la participation de tous aux instances municipales

Axe 4 : Bordeaux inclusive

- Engagement 7 : Changer les regards sur le handicap
- Engagement 8 : Faire de la mairie de Bordeaux une collectivité exemplaire
- Engagement 9 : Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne

Le plan s'inscrit dans la continuité et sera évalué annuellement.

Ceci étant exposé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Valider ce plan handicap et autoriser la poursuite ou l'engagement des actions qui y figurent.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Olivier ESCOTS**



Direction Générale des Solidarités et de la  
Citoyenneté

Mission Handicap et Accessibilité à la Cité



# PLAN HANDICAP DE LA VILLE DE BORDEAUX









# INTRODUCTION //

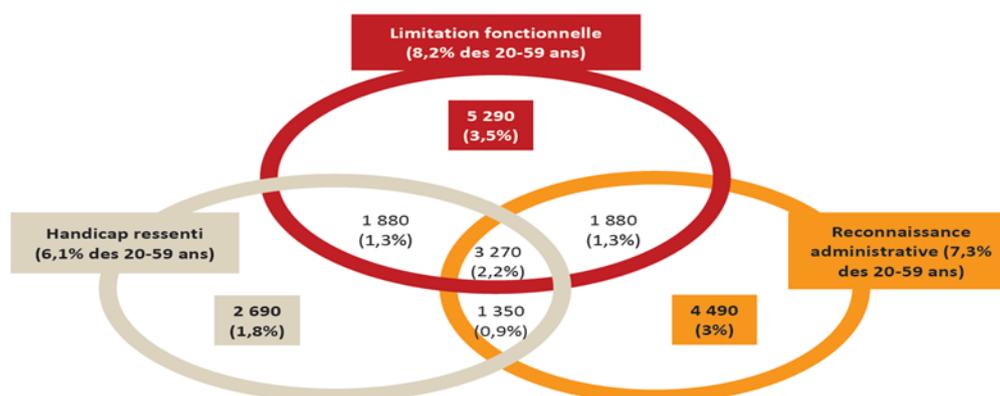
## ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Quelques chiffres clés à Bordeaux ( Source Compas- décembre 2018 )

### Répartition des personnes de 20-59 ans selon les différentes approches des populations à risque de handicap

Source : Insee, RP 2015 et Estimation © COMPAS d'après les taux de prévalence de la France métropolitaine issus de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, Insee et Drees 2008)



20 630 personnes estimées ayant au moins un critère de risque de handicap chez les 20-59 ans vivant à domicile.

- 12 320 concernées par la limitation fonctionnelle
- 10 990 concernées par la reconnaissance administrative
- 9 190 concernées par le handicap ressenti

**Chiffres clés à Bordeaux** ( source Compas- décembre 2018 )

**660** foyers allocataires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé [AEEH]

**1840** personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité du régime général

**5 330** allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (4% des ménages)

## **I/ PREAMBULE**

Une ville accueillante se doit d'être accessible à toutes et à tous. Une ville pour tous, c'est dans cette optique que la Ville de Bordeaux se mobilise pour que les personnes handicapées puissent bénéficier d'une accessibilité totale et autonome.

Cette volonté s'exerce en faveur de l'ensemble des bordelais quel que soit leur âge, de l'enfance à l'âge adulte, et dans tous les domaines, accès aux droits, éducation, santé, logement, transport, vie professionnelle.

Dans le cadre de la Charte Ville et Handicaps rédigée en 2011, le Conseil Ville et Handicap -installé en 2002 – a évalué tous les deux ans les plans d'actions mis en œuvre sur le territoire de la Ville de Bordeaux.

Dans la continuité des travaux engagés, une nouvelle impulsion est donnée afin de rendre encore plus opérationnelles et lisibles les actions menées. Il en va du réel exercice du droit à la ville.

## **II/ ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX**

La commune initie des mesures facilitant l'accès à la vie de la cité, relatives notamment aux loisirs, à la vie sociale, à la culture au logement, au travail...

L'enjeu consiste à intégrer la question du handicap dans l'ensemble des services offerts aux habitants ; de la petite enfance à la prise en charge des seniors, du logement au transport en passant par l'éducation.

Le Plan Handicap a vocation à réaffirmer l'engagement des services de la Ville, des associations et des partenaires.

Sa rédaction tient compte des évolutions relatives à la prise en charge du handicap, notamment un cadre réglementaire évolutif et en fonction des nouveaux partenariats qui s'instaurent.

Ce plan confirme les différentes formes de collaborations comme autant de ressources et d'atouts pour œuvrer dans le domaine de l'inclusion et prend en compte les 5 familles de handicap. Dans l'objectif de la ville pour toutes et pour tous, il tend à développer autant que possible également la notion d'accessibilité universelle.

Ce document permet d'identifier distinctement les porteurs de projets et de mesurer l'avancement des actions selon un calendrier défini.

## **III/ DEMARCHE**

La révision de ce document précédemment dénommé Schéma de développement en faveur des personnes handicapées a permis d'identifier de nouvelles collaborations et repose sur la concertation et la contribution de l'ensemble des acteurs du champ du handicap.

Cette démarche est transversale et s'intègre dans l'ensemble des politiques publiques municipales notamment la politique culturelle, la petite enfance et l'enfance, la santé, la lutte contre les discriminations, les actions en faveur des seniors bordelais.

Vecteurs d'une réelle dynamique sur les questions du handicap, sept ateliers participatifs ont été organisés entre décembre 2019 et janvier 2021, à la fois en présentiel et en distanciel afin de s'adapter à la crise sanitaire de la COVID-19. Ce sont des outils privilégiés pour favoriser l'émergence d'actions pragmatiques adaptées aux différents handicaps et valoriser l'existant. En effet, ils ont rassemblé autant des agents municipaux, que le secteur associatif et des citoyens.

Cette démarche a permis :

- D'identifier un réseau d'acteurs internes à la Ville qui se préoccupent au quotidien d'intégrer les personnes handicapées dans leurs projets d'actions vers les usagers ;

- D'apprécier la manière dont les opérateurs de la Ville se saisissent des questions relatives au handicap dans la mise en œuvre de leurs actions ;
- De confirmer la nécessité de travailler les projets en réseau avec les personnes handicapées et des experts.

Les partenariats institutionnels se consolident notamment par la mise en place d'actions spécifiques conjointes pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

C'est le cas de l'accueil des personnes handicapées par le CLIC de Bordeaux qui dispense une information de 1<sup>er</sup> niveau sur les droits fondamentaux des personnes handicapées et assure la délivrance du dossier MDPH.

La contribution des associations à des projets spécifiques permet d'appréhender les différentes familles de handicap et de mieux développer le principe d'inclusion. Ainsi, la permanence d'accompagnement au projet de vie, tenue par des associations représentant les différents handicaps, permet un accueil individuel et des réponses personnalisées.

Des associations dont l'objet n'est pas spécifique au handicap, prennent de plus en plus en compte cette question dans le développement de leurs actions. C'est une orientation qui doit être encouragée. Le Plan Handicap, par sa mobilisation en interne des différentes délégations thématiques et des services associées, porte en effet la mobilisation prioritaire du droit commun.

Cette dernière s'illustre dans les quatre parties du Plan Handicap. Aux enjeux d'accessibilité et d'inclusion, s'ajoutent désormais ceux liés à la participation de toutes et tous à la vie de la cité, ainsi que ceux liés à la communication

Le handicap recouvre une réalité multiple par sa nature, son origine ou encore sa gravité. La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé s'est éloignée d'une définition qui se focalisait sur l'impact de la maladie ou tout état de santé qui peut en résulter. Elle tend désormais à prendre en considération les facteurs environnementaux dans la mesure où ils influent sur le niveau d'autonomie de la personne. C'est le sens des actions portées dans **l'axe I, Bordeaux accessible**.

Comme tout un chacun, une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à la culture, pratiquer un sport, partir en vacances, choisir ses loisirs. Il s'agit à la fois de respecter le projet de vie de chacun et de promouvoir une société véritablement inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de handicap peuvent vivre pleinement leur citoyenneté.

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de 2005. Un des objectifs de la loi était précisément de passer de logiques d'intégration à des logiques d'inclusion, supports de **l'axe IV, Bordeaux inclusive**, partie la plus dense du Plan handicap qui illustre l'ambition de mobiliser le droit commun.

Ces deux axes qui existaient préalablement dans les précédents plans municipaux sont complétés tout d'abord par **l'axe II, Bordeaux participative**. La participation citoyenne permet de prendre en compte au mieux l'expertise d'usages et les besoins, de croiser les intelligences et les compétences de toutes et tous.

Il s'agira ici non seulement de veiller à inclure le handicap dans l'ensemble des politiques publiques mais aussi de permettre à la personne handicapée d'être pleinement usager et acteur, ce qui passe aussi par un accès facilité à l'information. Cet objectif prend forme dans **l'axe III, Bordeaux communicante**, en écho aux besoins fortement exprimés au cours des différents ateliers qui ont permis la structuration de ce plan Handicap

La conduite du Plan Handicap de la Ville de Bordeaux est pilotée par la Mission Handicap et Accessibilité à la Cité (MHAC) / Direction Générale des Solidarités et Citoyenneté (DGSC).

Mission d'appui et ressources aux champs d'actions transversaux, la MHAC co-construit les actions en articulation avec les différentes directions Ville, CCAS, Bordeaux Métropole.



# PLAN D' ACTIONS 2021 /2026 //

Ce plan d'action a été rédigé selon la démarche collaborative et la volonté politique décrite dans l'introduction de ce document.

## AXE I/ BORDEAUX ACCESSIBLE

|              |   |                 |
|--------------|---|-----------------|
| Engagement 1 | Poursuivre la mise en accessibilité règlementaire des lieux accueillant du public | Actions 1 à 7   |
| Engagement 2 | Promouvoir un tourisme accessible   | Actions 8 à 9   |
| Engagement 3 | Favoriser les mobilités   | Actions 10 à 12 |

## AXE II / BORDEAUX COMMUNICANTE

|              |                                      |                 |
|--------------|--------------------------------------|-----------------|
| Engagement 4 | Améliorer l'information et son accès | Actions 13 à 21 |
|--------------|--------------------------------------|-----------------|

## AXE III/ BORDEAUX PARTICIPATIVE

|              |  |                 |
|--------------|--|-----------------|
| Engagement 5 | Co-construire les réponses pragmatiques                      | Actions 22 à 26 |
| Engagement 6 | Favoriser la participation de tous aux instances municipales | Actions 27 à 29 |

## AXE IV/ BORDEAUX INCLUSIVE

|              |  |                 |
|--------------|--|-----------------|
| Engagement 7 | Changer les regards sur le handicap                        | Actions 30 à 33 |
| Engagement 8 | Faire de la mairie de Bordeaux une collectivité exemplaire | Actions 34 à 38 |
| Engagement 9 | Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne | Actions 39 à 59 |



# BORDEAUX ACCESSIBLE

*La Ville de Bordeaux vise une accessibilité dans tous les champs des politiques municipales*

## Engagement 1 - Poursuivre la mise en accessibilité règlementaire des lieux accueillant du public

- Action 1 : Finaliser l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)
- Action 2 : Mettre en place les registres publics d'accessibilité au sein des Etablissements municipaux recevant du public et former les agents d'accueil ce ces derniers
- Action 3 : faciliter l'accès au service public notamment pour les personnes sourdes et malentendantes par le recensement et/ou la mise en place d'outils adaptés (acceo, boucle à induction magnétique)
- Action 4 : Valoriser les aménagements réalisés et les lieux accessibles existants
- Action 5 : veiller à diversifier les espaces d'accessibilité dans les lieux culturels et lors des manifestations publiques
- Action 6 : Organiser et animer la Commission Communale pour l'Accessibilité CCA) / Contribuer à la mise en œuvre de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)
- Action 7 : Mise en œuvre et révision du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

## Engagement 2- Promouvoir un tourisme accessible

- Action 8 : réaliser une plateforme d'information numérique dédiée au tourisme
- Action 9 : Développer l'accès à une offre touristique accessible

## Engagement 3- favoriser les mobilités

- Action 10 : Encourager les offres alternatives de transports « Personnes à Mobilité Réduite » à s'installer à Bordeaux
- Action 11 : Améliorer la communication en situation perturbée par le Délégué chargé des transports en commun sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Action 12 : proposer une offre de stationnement adaptée



## - AXE I – BORDEAUX ACCESSIBLE

### ENGAGEMENT 1      POURSUIVRE LA MISE EN ACCESSIBILITE REGLEMENTAIRE DES LIEUX ACCUEILLANT DU PUBLIC

| ACTION 1   | CALENDRIER | DIRECTION           |
|--|------------|---------------------|
| Finaliser l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) | In itinere | DGSC/ MHAC<br>DGHQV |

#### RESUME DE L'ACTION

L'ADAP de la Ville de Bordeaux porte sur la mise en accessibilité de 362 établissements municipaux répartis sur l'ensemble du territoire bordelais, pour 270 Etablissements Recevant du Public (ERP) et 92 Installations Ouvertes au Public (IOP), sur une durée de 9 ans (2018/2026).  
Pour conduire cette obligation, un groupe projet transversal (comité de suivi) a été mis en place. Afin de travailler à la montée en régime de la mise en accessibilité, plusieurs mesures ont été prises en 2021 : mise en place d'un comité d'arbitrage, d'une commission interne relative aux demandes de dérogation et d'un appui à maîtrise d'œuvre auprès de la direction des bâtiments.

| ACTION 2  | CALENDRIER | DIRECTION                                  |
|---|------------|--|
| Mettre en place les Registres Publics d'Accessibilité au sein des ERP municipaux et former les agents d'accueil de ces derniers | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>Toute direction ayant des ERP |

#### RESUME DE L'ACTION

Valoriser la démarche de la Ville de Bordeaux en matière d'accessibilité :

- En ayant des registres d'accessibilité à jour et disponibles ;
- En évitant les risques liés à un accueil non adapté dans un bâtiment municipal public ;
- En communiquant sur le niveau d'accessibilité des ERP municipaux et ainsi en permettant aux usagers d'anticiper leurs déplacements.

En 2021, les registres publics d'accessibilité sont tous générés, et en cours de déploiement sur les ERP de la Ville. Plus de 260 agents ont suivi la formation de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap, processus à poursuivre et à actualiser.

| ACTION 3  | CALENDRIER | DIRECTION           |
|---|------------|---------------------|
| Faciliter l'accès au service public notamment pour les personnes sourdes, malentendantes ou en déficience auditive par le recensement la mise en place et le développement de l'information sur les outils adaptés (ACCEO, boucle à induction magnétique) | 2022/2023  | DGSC/MHAC<br>DGINSI |

#### RESUME DE L'ACTION

ACCEO permet plusieurs modes de communication :

- La transcription instantanée de la parole (TIP) pour les personnes malentendantes, les seniors ou personnes sourdes s'exprimant oralement.
- La visio interprétation en LSF (langue des signes française), pour les personnes sourdes qui ne parlent que la langue des signes, non oralisées.
- La langue française parlée complétée, code gestuel qui accompagne la lecture labiale

L'ensemble de ces services est délivré, à distance, en temps réel, par des opérateurs spécialisés.  
Les enjeux de communication sont à la fois :

- Internes. Peu d'agents en ayant connaissance, information et formation sur l'utilisation des différents outils (ACCEO, boucle à induction magnétique...)
- Externes. Mise en place d'un système de géolocalisation pour trouver les sites équipés sur Bordeaux.

| ACTION 4  | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Valoriser les aménagements réalisés et les lieux accessibles existants  | 2023/2025  | Dir Com   |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>   |            |           |
| <p>Rendre visible et informer sur l'état d'avancement des aménagements réalisés dans le cadre de l'ADAP tant en interne, au sein de la collectivité, qu'en externe (usagers, associations de personnes handicapées, partenaires institutionnels, notamment les services de l'Etat)</p> <p>Communiquer sur l'accessibilité des sites permet d'ouvrir l'accès des établissements et des espaces publics à toutes et tous.</p> <p>Etablir une cartographie des lieux et associations accessibles et éditer des plans de quartier les mentionnant</p> |            |           |

| ACTION 5   | CALENDRIER | DIRECTION           |
|--|------------|---------------------|
| Veiller à diversifier les espaces d'accessibilité dans les lieux culturels et sportifs et lors des manifestations publiques  | 2021/2023  | DGESS/Sport<br>DGAC |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>  |            |                     |
| <p>Les lieux de manifestation notamment culturelles ne sont pas toujours adaptés (par exemple parcage des fauteuils dans un même endroit) et/ou accueillants (places isolées, manque de visibilité).</p> <p>Un état des lieux de l'existant sera réalisé afin de travailler à la mise en œuvre de solutions davantage inclusives, notamment en lien avec la mise en œuvre de l'ADAP.</p> |            |                     |

| ACTION 6   | CALENDRIER | DIRECTION   |
|--|------------|---|
| Organiser et animer la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) / Contribuer à la mise en œuvre de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)  | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>DGHQV<br>PT Bordeaux<br>Dg mobilités |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>  |            |   |
| <p>Suite à la délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2021, un renouvellement des membres de la CCA pour la mandature a été réalisé par arrêté du maire. La première réunion de la CCA de ce mandat s'est tenue le 17/12/2021.</p> <p>Bien qu'elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel, ni de contrôle, le rôle consultatif de cette instance locale est essentiel au regard de ses connaissances et de son expertise.. Les missions de cette commission, définies par le législateur, sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et propositions d'amélioration</li> <li>- établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Municipal</li> </ul> <p>Une nouvelle dynamique de cette CCA est engagée (cf action 22).</p> <p>La CIA ne s'est quant à elle pas réunie depuis 2013. La Ville de Bordeaux œuvre à sa mise en œuvre effective, en cours, auprès de Bordeaux métropole. Une articulation fine devra être mise en place afin de faciliter les interactions entre la CIA et les différentes CCA, notamment sur les thématiques relevant des compétences métropolitaines (transports, espaces publics, etc)</p> |            |   |

| ACTION 7   | CALENDRIER | DIRECTION                   |
|--|------------|-----------------------------|
| Mise en œuvre et révision du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)  | In itinere | DG Mobilités<br>PT Bordeaux |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                             |
| <p>Poursuite et révision (à partir de 2022) du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)</p> <p>Lien avec le plan Bordeaux Grandeur nature et un meilleur partage de l'espace public</p> <p>Application des décrets de juin 2021 sur la mise à disposition des données d'accessibilité relatives aux périmètres à proximité des arrêts structurants de transports publics</p> |            |                             |

## - AXE I – BORDEAUX ACCESSIBLE

### ENGAGEMENT 2 PROMOUVOIR UN TOURISME ACCESSIBLE

| ACTION 8   | CALENDRIER | DIRECTION        |
|--|------------|------------------|
| réaliser une plateforme d'information numérique dédiée au tourisme   | 2021/2023  | Mission Tourisme |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                  |
| <p>Dans le cadre du renouvellement de la candidature de Bordeaux à la Marque d'Etat destination pour tous, l'office de tourisme interviendra pour la promotion de ce label et de sa composante via un outil numérique. Le site Bordeaux accessible étant obsolète (en termes de contenu et d'ergonomie utilisateur) il a été convenu de revoir/améliorer la communication du site bordeaux-accessible <a href="http://tourisme-accessible.bordeaux.fr/">http://tourisme-accessible.bordeaux.fr/</a>: Désormais le site de l'office de tourisme comporte une déclinaison dédiée, accessible via un pictogramme depuis la page d'accueil générale du site. Y sont d'ores et déjà mentionnés quelques hébergements, lieux de restauration et sites touristiques accessibles. Ces rubriques seront complétées au cours des prochains mois.</p> |            |                  |

| ACTION 9   | CALENDRIER | DIRECTION        |
|--|------------|------------------|
| Développer l'accès à une offre touristique accessible  | 2023/2025  | Mission Tourisme |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                  |
| <p>L'ensemble des acteurs du territoire travaillent activement à rendre la métropole plus accessible. De nombreuses initiatives sont prises pour favoriser l'accès à chaque type de handicap :</p> <p>1/ les prestations touristiques (guide handicap, city pass, sites labellisés tourisme et handicap et nouveaux équipements touristiques pensés pour l'accueil de personnes en situation de handicap, travaux d'accessibilité sur offre existante...),</p> <p>2/ la vie quotidienne (des commerces renseignés et orientés pour leur mise en accessibilité, formation de professionnels etc.),</p> <p>3/ les déplacements (des services conçus pour une meilleure accessibilité, des prestations spécifiques à l'accueil de personnes en situation de handicap, des travaux de mise en accessibilité des équipements, des transports adaptés etc.).</p> |            |                  |

## - AXE I – BORDEAUX ACCESSIBLE

### ENGAGEMENT 3 FAVORISER LES MOBILITES

| ACTION 10   | CALENDRIER | DIRECTION  |
|---|------------|--|
| Encourager les offres alternatives de transports «Personnes à Mobilité Réduite » à s'installer à Bordeaux   | 2021/2025  | Direction de l'Occupation du Domaine Public<br>DG Mobilité |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| <p>1/ Afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes handicapées, il s'agira dans un 1er temps de rencontrer les syndicats de Taxi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les problématiques liées au déplacement rencontrées par les personnes en fauteuil</li> <li>- Identifier Les taxis agréés par la CPAM ; s'il y a des taxis adaptés aux PMR non agréés.</li> <li>- Recueillir les pistes de travail envisageables pour favoriser l'accessibilité des taxis aux PMR</li> </ul> <p>2/ Evaluer la pertinence des réponses du service Mobibus, afin de proposer des pistes d'amélioration</p>  |            |  |
| ACTION 11   | CALENDRIER | DIRECTION  |
| Améliorer la communication en situation perturbée par le Délégué chargé des transports en commun sur le territoire de Bordeaux Métropole  | 2021/2023  | Direction de la mobilité                                   |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| <p>Assurer une meilleure information en situation perturbée par le Délégué chargé des transports en commun sur Bordeaux Métropole grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure signalétique fixe (info contextuelle aux arrêts impactés par des travaux, l'identification aisée des arrêts de report des bus-relais ...)</li> <li>- Une information digitale plus précise et réactive : activation des comptes Twitter sur le réseau bus et tram</li> <li>- Une présence humaine renforcée : présence d'agents d'information du lundi au vendredi en heures de pointe sur les pôles majeurs du réseau et sur les zones de perturbations en temps réel en intra-boulevards</li> <li>- Des interlocuteurs en LSF pour les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</li> <li>- Une solution pratique pour UFR en cas de pannes inter-stations tram (en cours)</li> <li>- De nouvelles procédures de prise en charge des PMR en cas d'interruption tram (en cours)</li> <li>- Une cartographie digitale des trajets accessibles entre la station de tram et celle de report pour les UFR (en cours)</li> </ul> |            |  |
| ACTION 12   | CALENDRIER | DIRECTION  |
| Proposer une offre de stationnement adaptée   | 2021/2023  | Direction de l'Occupation du Domaine Public                |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| <p>Augmenter le nombre de places de stationnement handicapés en les répartissant dans les quartiers bordelais selon les demandes de création de places de stationnement "riverains". Une compensation sera proposée en proximité si les aménagements du plan Bordeaux Grandeur Nature venaient à impacter les places existantes.</p>  |            |  |

## BORDEAUX COMMUNICANTE

### Engagement 4- Améliorer l'information et son accès

- Action 13 : Augmenter l'accès à l'information en améliorant l'adaptation des outils numériques
- Action 14 : Développer l'information par les outils numériques en mettant en place des Registres Publics d'Accessibilité dans les Etablissement municipaux Recevant du Public et en les géolocalisant
- Action 15 : Mettre en place un cadre commun et global pour les prestations de services d'interprétariat et de traduction en langue des signes française pour divers besoins de la Mairie de Bordeaux
- Action 16 : Traduire le Conseil Municipal en langue des signes française
- Action 17 : Faciliter l'accessibilité de toutes et tous lors des opérations de vote à chaque échéance électorale
- Action 18 : Médiatiser les réussites via les supports municipaux
- Action 19 : Développer une information commune entre la Ville de Bordeaux et le Conseil Départemental de la Gironde
- Action 20 : développer l'utilisation de la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC) dans les médias et les formulaires municipaux (demandes de subventions, inscription dans les structures municipales...)
- Action 21 : Privilégier une communication adaptée dans les supports d'invitation en demandant aux personnes de signaler leurs contraintes afin de préparer au mieux leur accueil.



## - AXE II – BORDEAUX COMMUNICANTE

### ENGAGEMENT 4 AMELIORER L'INFORMATION ET SON ACCES

| ACTION 13  | CALENDRIER | DIRECTION   |
|--|------------|---|
| Augmenter l'accès à l'information en améliorant l'adaptation des outils numériques   | 2021/2023  | direction de la communication<br>Cabinet Ville<br>Cabinet Métropole<br>DGINSI |
| RESUME DE L'ACTION   |            |   |
| <p>Réaliser un audit pour évaluer les performances actuelles de bordeaux.fr en matière d'accessibilité pour toutes les formes de handicap. (Facile A Lire et à Comprendre, QR code...)</p> <p>Faire intervenir des usagers pour évaluer les capacités actuelles des différents outils de communication et prioriser l'audit sur les supports les plus utilisés par utilité d'accessibilité</p> <p>Mettre en œuvre des outils adaptés</p>   |            |   |
| ACTION 14  | CALENDRIER | DIRECTION   |
| Développer l'information par les outils numériques en mettant en place des Registres Publics d'accessibilité dans les Etablissements municipaux Recevant du Public et en les géolocalisant   | In itinere | DGSC/ MHAC et toute direction ayant des ERP<br>DGINSI                         |
| RESUME DE L'ACTION   |            |   |
| <p>Valoriser la démarche de la Ville de Bordeaux en matière d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En ayant des registres d'accessibilité à jour et disponibles ;</li> <li>- En évitant les risques liés à un accueil non adapté dans un bâtiment municipal public ;</li> <li>- En communiquant sur le niveau d'accessibilité des ERP municipaux et la chaîne de déplacements permettant d'y accéder, permettant aux usagers d'anticiper leurs déplacements. ( cf décrets du 29 et 30 juin 2021)</li> </ul> <p>- Travailler à la mise à disposition des données d'accessibilité sur le site national Acceslibre.</p>   |            |   |
| ACTION 15  | CALENDRIER | DIRECTION   |
| Mettre en place un cadre commun et global pour les prestations de services d'interprétariat et de traduction en langue des signes française pour divers besoins de la Mairie de Bordeaux   | 2021/2023  | DGSC/ MHAC  |
| RESUME DE L'ACTION   |            |   |
| <p>Mise en place d'un cadre commun pour différentes typologies de prestations de services d'interprétariat et de traduction en langue des signes française pour les besoins de l'ensemble des services de la Mairie de Bordeaux.</p> <p>Les prestations peuvent concerner les prises de paroles du maire et des élus lors de manifestations publiques et d'inaugurations, des événements du calendrier de la Ville, des réunions de concertations et/ou publiques, des ateliers, conférences, rencontres ou forums ouverts à un public plus large, des visites sur sites, des parcours d'accessibilité, des visites d'expositions au sein des musées de la Ville, des sessions de sensibilisation à la Langue des Signes, etc...</p> <p>Le marché mis en œuvre en 2021 a une durée de 18 mois, 38 000 € Hors Taxe.</p> <p>Un bilan annuel sera effectué et présenté en Commission Communale pour l'Accessibilité. Ce bilan viendra nourrir la réflexion sur les moyens (externes ? internes ?) à mobiliser après 2023 pour poursuivre le développement des prestations en langue des signes.</p> |            |   |

| ACTION 16  | CALENDRIER | DIRECTION           |
|--|------------|---------------------|
| Traduire le Conseil Municipal en langue des signes française   | 2021/2023  | Secrétariat Général |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                     |
| <p>Contractualiser avec un prestataire afin que la diffusion du conseil municipal soit accessible aux personnes sourdes et malentendantes.</p> <p>La prestation effective depuis janvier 2021 via le prestataire assurant la diffusion video des séances depuis la salle du Conseil de Bordeaux métropole sera à adapter lors du retour des réunions dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville.</p> |            |                     |

| ACTION 17   | CALENDRIER | DIRECTION                                |
|---|------------|--|
| Faciliter l'accessibilité de toutes et tous lors des opérations de vote à chaque échéance électorale  | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>DGSC/ Service des élections |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Editer les noms des candidats ou têtes de liste en braille et les positionner devant les piles de bulletins dans chaque bureau de vote de la ville,</li> <li>➤ Diffuser auprès des associations et dans les bureaux de vote une vidéo pédagogique du déroulement des opérations électorales notamment pour les personnes ayant un handicap cognitif, afin de permettre à chacun d'être autonome dans l'expression de son vote</li> <li>➤ Travailler avec les associations à tout outil facilitant l'accès à l'exercice démocratique de toutes et tous</li> <li>➤ Sensibiliser les membres des bureaux de vote sur l'ensemble des outils mobilisés</li> </ul> |            |  |

| ACTION 18   | CALENDRIER | DIRECTION                     |
|---|------------|-------------------------------|
| Médiatiser les réussites via les supports municipaux  | In itinere | direction de la communication |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                               |
| <p>Mettre en place régulièrement des focus spécifiques sur des actions relevant du handicap dans le Bordeaux Magazine.</p> <p>Mobiliser les réseaux sociaux de la Ville pour valoriser les actions et événements.</p> |            |                               |

| ACTION 19   | CALENDRIER | DIRECTION                                  |
|---|------------|--|
| Développer une information commune entre la Ville de Bordeaux et le Conseil Départemental de la Gironde   | 2022/2023  | DGSC/MHAC<br>direction de la communication |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| <p>Tout élément commun de communication visant à faciliter la vie des personnes concernées sera à privilégier.</p> <p>Il s'agit notamment de renouveler la publication du « Guide handicap » document unique et commun intégrant tout l'éventail des aides et des interlocuteurs à disposition des usagers pour faciliter leurs démarches et les accompagner au quotidien. Ce guide présente les prestations, dispositifs et aides : logement, déplacements, emploi, scolarisation, mais aussi loisirs et culture...</p> <p>Sa diffusion est assurée auprès des réseaux de chaque collectivité et sur leurs sites internet.</p> |            |  |

| ACTION 20   | CALENDRIER | DIRECTION                                     |
|---|------------|---|
| Développer l'utilisation de la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC) dans les médias et les formulaires municipaux (demandes de subventions, inscription dans les structures municipales...)   | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>DRH- Mission Handicap au travail |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>   |            |   |
| Mettre en place des formations au FALC pour l'ensemble des services municipaux. Après trois premières séances en 2021, le rythme des formations est à développer pour que la production de documents en FALC devienne effective, développant ainsi l'accès à l'information pour le plus grand nombre. |            |   |

| ACTION 21   | CALENDRIER | DIRECTION  |
|---|------------|--|
| Privilégier une communication adaptée dans les supports d'invitation en demandant aux personnes de signaler leurs contraintes afin de préparer au mieux leur accueil.   | In itinere | Cabinet du Maire et toute direction organisatrice d'évènement public (concertation, réunion avec des usagers...) |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>   |            |  |
| Les contraintes de chaque personne handicapée ne sont pas toujours identifiables par les organisateurs de réunions ou de manifestation. Il apparaît alors complexe d'accueillir convenablement les usagers. Insérer une phrase type "merci de signaler vos besoins particuliers afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions" sur les invitations de la Ville et lors de l'organisation de rendez-vous permettra aux invités d'informer sur leur handicap et aux organisateurs de la manifestation de prévoir les compensations nécessaires ( traducteur LSF, audiodescription, rampe d'accès...) |            |  |



## BORDEAUX PARTICIPATIVE

### Engagement 5 - Co-construire les réponses pragmatiques

- Action 22 : dynamiser la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) en rénovant son mode de fonctionnement (concertation, parcours exploratoires d'accessibilité, ...)
- Action 23 : Editer un guide des bonnes pratiques en termes d'inclusivité et d'accessibilité à destination de l'ensemble des organisateurs de manifestations publiques
- Action 24 : constituer un groupe d'usagers testeurs chargé d'apporter une expertise d'usage dans le cadre des projets menés par la Mairie de Bordeaux
- Action 25 : systématiser le recours au groupe d'usagers testeurs pour les événements portés par la ville afin de viser une inclusivité optimale à l'ensemble des familles de handicap
- Action 26 : co-construire un guide du commerce accessible

### Engagement 6- Favoriser la participation de tous aux instances municipales

- Action 27 : Etablir avec les personnes porteuses de handicaps, un diagnostic des contraintes qui pourraient freiner leur participation aux rencontres et réunions
- Action 28 : Créer un réseau de « facilitateurs de participation formés » qui accueilleraient les personnes en situation de handicap et les aideraient si besoin.
- Action 29 : Mettre en place un protocole d'accessibilité optimale pour les concertations organisées par la Ville de Bordeaux



## - AXE III – BORDEAUX PARTICIPATIVE

### ENGAGEMENT 5 CO-CONSTRUIRE LES REPONSES PRAGMATIQUES

| ACTION 22   | CALENDRIER | DIRECTION   |
|---|------------|---|
| Dynamiser la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) en rénovant son mode de fonctionnement (concertation, parcours exploratoires d'accessibilité, ...)  | 2021/2023  | DGSC/ MHAC  |
| RESUME DE L'ACTION  |            |   |
| <p>Renouvelée par arrêté du maire suite à la délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2021, la CCA s'est réunie pour la première fois de la mandature le 17 décembre 2021.</p> <p>Afin de renforcer la participation de toutes et tous, onze usagers et usagères ont intégré la CCA, aux côtés des acteurs institutionnels et associatifs, suite à un appel à candidatures.</p> <p>La réglementation dispose que la CCA se réunit au moins une fois par an en plénière sur convocation du Maire ou de son représentant. En outre, elle pourra constituer en son sein des groupes de travail thématiques. C'est ce dernier axe qu'il est proposé de développer, sur propositions des membres de la CCA, dans le cadre de la mise en œuvre par exemple de concertations ou de parcours exploratoires d'accessibilité.</p> |            |   |
| ACTION 23   | CALENDRIER | DIRECTION   |
| Editer un guide des bonnes pratiques en termes d'inclusivité et d'accessibilité à destination de l'ensemble des organisateurs de manifestations publiques   | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>cellule événements et festivités et toute direction organisant ou collaborant à l'organisation de manifestations publiques |
| RESUME DE L'ACTION  |            |   |
| <p>Mener un travail collaboratif avec les services porteurs de manifestations diverses, les organisateurs externes et un prestataire spécialisé afin de permettre à chacun de profiter pleinement des animations produites dans la ville.</p> <p>Editer un guide de bonnes pratiques pour tout type d'événement, de la fête d'école au festival en passant par les concertations obligatoires de la ville, et développer un socle d'exigences en matière d'accès pour toutes et pour tous.</p>  |            |   |
| ACTION 24   | CALENDRIER | DIRECTION   |
| Constituer un groupe d'usagers testeurs chargé d'apporter une expertise d'usage dans le cadre des projets menés par la Mairie de Bordeaux   | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>direction de la communication<br>Cabinet Ville<br>Cabinet Métropole  |
| RESUME DE L'ACTION  |            |   |
| <p>A partir des membres de la CCA former des groupes d'usagers testeurs mobilisables dès la phase conception de tout projet.</p> <p>Elargissement possible du groupe à des riverains en situation de handicap lors de projets spécifiques à un quartier.</p>  |            |   |

| ACTION 25   | CALENDRIER | DIRECTION                                      |
|---|------------|--|
| Systématiser le recours au groupe d'usagers testeurs pour les événements portés par la ville afin de viser une inclusivité optimale à l'ensemble des familles de handicap   | In itinere | DGSC/ MHAC<br>Cellule Manifestations publiques |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| Réaliser des "crash tests" des manifestations portées par les services de la Ville de Bordeaux.<br>Les éléments qui en ressortiront viendront nourrir le guide de bonnes pratiques en matière d'événements (cf action 23) |            |  |

| ACTION 26   | CALENDRIER | DIRECTION  |
|---|------------|--|
| Co-construire un guide du commerce accessible   | 2023/2026  | DGSC/ MHAC<br><br>Direction développement économique |
| RESUME DE L'ACTION  |            |  |
| Avec le groupe d'usagers testeurs et les associations de commerçants, repérer des commerces accessibles pour valoriser les bonnes pratiques et les diffuser au plus grand nombre. |            |  |

## - AXE III – BORDEAUX PARTICIPATIVE

### ENGAGEMENT 6 FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS AUX INSTANCES MUNICIPALES

| ACTION 27   | CALENDRIER | DIRECTION   |
|---|------------|---|
| Etablir avec les personnes porteuses de handicaps, un diagnostic des contraintes qui pourraient freiner leur participation aux rencontres et réunions   | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>Cellule participation et démocratie permanente |
| RESUME DE L'ACTION  |            |   |
| <p>La proximité avec les mairies de quartier de Bordeaux est aujourd'hui effective. La recherche de lieux accessibles aux personnes handicapées est étudiée pour chaque réunion. Il apparaît cependant nécessaire de mieux connaître les besoins des personnes pour apporter des réponses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire une étude de terrain sur chacun des quartiers et produire un livrable qui mettent en évidence les freins à la participation des personnes handicapées</li> <li>- Monter un groupe de travail avec les personnes handicapées et le prestataire pour faire remonter des propositions.</li> <li>- Communiquer l'état des lieux à l'ensemble des acteurs associés à l'organisation des réunions publiques (logistique salle, mairies de quartier, chargés de concertation...).</li> </ul> |            |   |

| ACTION 28  | CALENDRIER | DIRECTION   |
|--|------------|---|
| Créer un réseau de « facilitateurs de participation formés » qui accueilleraient les personnes en situation de handicap et les aideraient si besoin.   | 2023/2026  | DGSC/MHAC<br>Cellule participation et démocratie permanente |
| RESUME DE L'ACTION   |            |   |
| Mobiliser et former 8 volontaires en service civique pour aider à bâtir un projet basé sur une opération pilote d'accompagnement sur les dispositifs de participation de proximité. L'intervention des volontaires d'Unis-Cité pourra appuyer les équipes organisatrices de réunion publiques lorsqu'elles accueillent des personnes en situation de handicap. |            |   |

| ACTION 29   | CALENDRIER | DIRECTION                          |
|---|------------|------------------------------------|
| Mettre en place un protocole d'accessibilité optimale pour les concertations organisées par la Ville de Bordeaux  | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>Cellule concertation |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                                    |
| Accessibilité de tous les supports et tous les lieux de concertation, communication accessible et adaptée à tous les handicaps et à chaque moment de la concertation (outils mis en place, calendrier, documents liés), Identification des besoins spécifiques et individuels en amont et évaluer par un questionnaire de satisfaction après les événements, mise en place d'un groupe de testeurs (accessibilité des documents, des lieux et de la concertation) |            |                                    |



## BORDEAUX INCLUSIVE

### Engagement 7 - Changer les regards sur le handicap

- Action 30 : Sensibiliser les enfants dans les écoles
- Action 31 : Organiser des évènements culturels et sportifs inclusifs
- Action 32 : contribuer aux manifestations nationales et internationales axées sur le handicap
- Action 33 : valoriser les actions locales existantes

### Engagement 8- Faire de la mairie de Bordeaux une collectivité exemplaire

- Action 34 : Renouveler la convention avec le FIPHFP avec une ambition renforcée en matière d'insertion
- Action 35 : Former les personnels d'accueil des ERP municipaux au handicap
- Action 36 : Poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des personnels municipaux pour qu'ils puissent mieux accompagner le public
- Action 37 : Dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE expérimenter un périmètre témoin sur l'accessibilité universelle
- Action 38 : Constituer et animer un réseau de correspondants handicap au sein des directions de la Ville

### Engagement 9- Permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne

- Action 39 : Former les personnels de la Maison de la Justice et du Droit aux droits des personnes handicapées afin qu'un accueil de premier niveau puisse être effectif
- Action 40 : Développer les permanences et l'accompagnement des personnes handicapées dans leur projet de vie
- Action 41 : Sensibiliser, accompagner et créer des espaces de coopération pour les professionnels de l'enfance dans les accueils collectifs de mineurs
- Action 42 : favoriser la fluidité des parcours éducatifs : Passerelle crèche / école
- Action 43 : expérimenter la mise en place le samedi dans une école bordelaise d'un «point répit famille »
- Action 44 : Expérimentation RCP Petite Enfance

- Action 45 : Garantir l'évolution de l'inclusion des enfants lors des temps périscolaires (mercredi et soir)
- Action 46 : Garantir l'évolution de l'inclusion des enfants lors des temps méridiens
- Action 47 : Accompagner les demandeurs de logement en les informant sur les dispositifs existants et leurs droits
- Action 48 : créer un observatoire du logement adapté/adaptable
- Action 49 : Informer et soutenir les expérimentations et initiatives en faveur du logement adapté et adaptable
- Action 50 : participer aux réseaux d'employeurs ou d'aide à l'emploi
- Action 51 : favoriser l'emploi des personnes handicapées via la commande publique
- Action 52 : Recenser les professionnels de santé formés au handicap et/ou équipés et les valoriser dans les supports de communication.
- Action 53 : développer une communication adaptée et détaillée dans les établissements culturels
- Action 54 : Valoriser le recensement les lieux culturels accessibles et l'accompagnement disponible sur place
- Action 55 : Reconnaître le statut d'accompagnateur et développer l'accompagnement avec des associations, des bénévoles qui sont sensibilisés
- Action 56 : Adapter les tarifs pour les personnes à faibles ressources et pour leurs accompagnateurs
- Action 57 : mettre en place dans l'ensemble des établissements culturels bordelais des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap
- Action 58 : recenser et valoriser les clubs sportifs proposant une pratique handisport ou sport adapté
- Action 59 : Développer dans les établissements sportifs bordelais des créneaux horaires dédiés aux personnes handicapées

ENGAGEMENT 7 CHANGER LES REGARDS SUR LE HANDICAP

| ACTION 30   | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Sensibiliser les enfants dans les écoles  | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION  |            |           |
| Permettre à des associations d'intervenir sur le temps méridien et périscolaire dans les écoles élémentaires. |            |           |

| ACTION 31  | CALENDRIER | DIRECTION                   |
|--|------------|-----------------------------|
| Organiser des évènements culturels et sportifs inclusifs   | 2023/2026  | DGSC/ MHAC<br>DGESS<br>DGAC |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                             |
| <p>Poursuivre la politique d'accès au sport et à la culture pour tous déjà engagée par la Direction des Sports et la direction de la culture en partenariat avec les associations.</p> <p>Permettre l'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre des manifestations sportives et culturelles organisées par la Ville.</p> <p>Développer l'organisation d'événements handi-valides</p> |            |                             |

| ACTION 32   | CALENDRIER | DIRECTION         |
|---|------------|-------------------|
| Contribuer aux manifestations nationales et internationales axées sur le handicap   | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DRH |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                   |
| <p>Organiser avec ou mettre à disposition des associations les moyens logistiques de la Ville afin de contribuer aux manifestations visant à dé-stigmatiser le handicap et à faire tomber les préjugés.</p> <p>Exemples : journée mondiale des personnes handicapées, journée de la langue des signes, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, Duoday, etc</p> |            |                   |

| ACTION 33  | CALENDRIER | DIRECTION           |
|--|------------|---------------------|
| Valoriser les actions locales existantes   | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DGESS |
| RESUME DE L'ACTION   |            |                     |
| Soutenir les associations locales et les actions qu'elles portent sur le territoire de la commune, via un soutien financier, logistique, et médiatique |            |                     |

ENGAGEMENT 8 FAIRE DE LA MAIRIE DE BORDEAUX UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

| ACTION 34  | CALENDRIER | DIRECTION                        |
|--|------------|----------------------------------|
| Renouveler la convention avec le FIPHFP avec une ambition renforcée en matière d'insertion | 2021/2023  | DRH- Mission handicap au travail |

**RESUME DE L'ACTION**

La convention triennale avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) signée en 2018 pour BM, Ville et CCAS de Bordeaux et prolongée jusqu'en 2022 permet de structurer la politique de handicap en faveur du personnel de la Ville de Bordeaux. son CCAS et de Bordeaux Métropole.

Appelée à être renouvelée, cette convention doit permettre de poursuivre le maintien en emploi des agents concernés (aménagements de postes), de développer la sensibilisation de l'ensemble des agents sur le handicap et surtout de porter désormais une réelle politique en matière de recrutement de personnes en situation de handicap. Sur ce dernier point, une attention particulière sera portée sur les jeunes travailleurs en situation de handicap.

| ACTION 35  | CALENDRIER | DIRECTION                                      |
|--|------------|--|
| Former les personnels d'accueil des ERP municipaux au handicap | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DRH- Mission handicap au travail |

**RESUME DE L'ACTION**

Les agents de la Ville de Bordeaux ont une mission d'accueil du public dans de nombreux services (CCAS, état civil, mairies de quartiers, musées, bibliothèques, écoles, crèches, établissements sportifs...)

- Formation Bien accueillir les personnes handicapées au sein de son établissement
- Formation au logiciel Gestion des Registres Publics d'Accessibilité
- Sensibilisation/formation à la Langue des signes française (LSF)
- Sensibilisation/formation à l'accueil des personnes handicapées dans les piscines

| ACTION 36  | CALENDRIER | DIRECTION                                      |
|--|------------|--|
| Poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des personnels municipaux pour qu'ils puissent mieux accompagner le public | In itinere | DGSC/ MHAC<br>DRH- Mission handicap au travail |

**RESUME DE L'ACTION**

- Sensibilisation à la Langue des Signes Français
- Sensibilisation des agents des écoles à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Sensibilisation à la communication adaptée/FALC
- Sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées dans les équipements sportifs et culturels

| ACTION 37   | CALENDRIER | DIRECTION                 |
|---|------------|---------------------------|
| Dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE expérimenter un périmètre témoin sur l'accessibilité universelle  | 2021/2023  | PT BORDEAUX<br>DGSC/ MHAC |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                           |
| <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE, établir un périmètre-itinéraire témoin qui permette, sur la base des logiques d'usage et de chaînes de déplacement, d'expérimenter des pratiques innovantes en matière d'accessibilité universelle. Ce projet prendra appui sur l'aménagement, sur le territoire bordelais, de l'aménagement de la ligne BHNS Gare Saint-Jean / Saint-Aubin-de-Médoc.</p> <p>Ces expérimentations s'accompagneront de la mise en œuvre de formations/sensibilisations des agents, en favorisant les échanges de bonnes pratiques avec d'autres collectivités et la pair -aidance.</p> |            |                           |

| ACTION 38   | CALENDRIER | DIRECTION  |
|---|------------|------------|
| Constituer et animer un réseau de correspondants handicap au sein des directions de la Ville  | 2021/2023  | DGSC/ MHAC |
| RESUME DE L'ACTION  |            |            |
| <p>A la suite des Ateliers Ville Handicap de 2020, un groupe de travail constitué d'agents des diverses directions de la ville et pour les directions mutualisées, de la Métropole, s'est constitué, permettant ainsi d'infuser une culture du handicap dans l'ensemble des directions et une meilleure prise en compte des problématiques des personnes handicapées dans les projets de la Ville.</p> <p>Ce groupe transversal est piloté et animé par la Mission Handicap et Accessibilité à la Cité. Il constitue un des outils principaux pour la mobilisation du droit commun.</p> |            |            |

## - AXE IV – BORDEAUX INCLUSIVE

### ENGAGEMENT 9 PERMETTRE A CHACUN D'ETRE AUTONOME DANS SA VIE QUOTIDIENNE

| ACTION 39   | CALENDRIER | DIRECTION        |
|---|------------|------------------|
| Former les personnels de la Maison de la Justice et du Droit aux droits des personnes handicapées afin qu'un accueil adapté de premier niveau puisse être effectif  | 2021/2023  | DGSC/MHAC<br>DRH |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                  |
| <p>La justice a été conçue pour un être standard, qui se déplace, entend, voit, s'exprime et comprend sans aucune difficulté. 12 millions de personnes en situation de handicap sont donc contraintes de s'accoutumer à l'inconfort, au système D ou à l'exclusion. Une société inclusive accueille tous les citoyens qui la composent. Il s'agit aujourd'hui de faire émerger de nouvelles pratiques : des comportements et une communication adaptée à tous. Une formation des professionnels du droit diffusera la culture de l'accessibilité.</p> |            |                  |

| ACTION 40  | CALENDRIER | DIRECTION  |
|--|------------|------------|
| Développer les permanences et l'accompagnement des personnes handicapées dans leur projet de vie   | 2023/2026  | DGSC/ MHAC |
| RESUME DE L'ACTION   |            |            |
| <p>Les personnes handicapées sont insuffisamment accompagnées pour élaborer leur projet de vie. Afin de répondre à leurs besoins, la ville de Bordeaux crée un lieu de permanences associatives au sein de la Cité Municipale visant à centraliser les informations et à mettre en relation les usagers et les associations.</p> |            |            |

| ACTION 41  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Sensibiliser, accompagner et créer des espaces de coopération pour les professionnels de l'enfance dans les accueils collectifs de mineurs   | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION   |            |           |
| <p>A travers un partenariat avec l'association Récréamix 33, il s'agit d'accompagner les structures de loisirs conventionnées avec la Ville de Bordeaux dans l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap. Cela se matérialise par des mises en lien, des observations in situ, des conseils ou des actions de sensibilisation.</p> <p>Dans une volonté de cohérence et de complémentarité des temps de l'enfant, cet accompagnement et ces sensibilisations seront mises en oeuvre pour tous les acteurs de la communauté éducative : agents ville et associatifs</p> |            |           |

| ACTION 42  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Favoriser la fluidité des parcours éducatifs : Passerelle crèche / école   | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION   |            |           |
| <p>1- Projet passerelle Bastide APIMI/Nuyens : expérimentation prête à débiter<br/> Les freins : partenariat multipartite- collaborer avec éducation nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la cohérence éducative entre les acteurs de la Petite Enfance, l'école et les parents dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.</li> <li>- Garantir un accompagnement cohérent, planifié et rassurant entre les différents acteurs intervenant dans l'école maternelle (enseignants / agents municipaux / AVS / acteurs péri-scolaires / médecin scolaire et autres acteurs du soin).</li> <li>- Soutenir l'inclusion qualitative pour tous les enfants en situation de handicap à l'école.</li> <li>- Prendre conscience que l'inclusion est possible malgré toutes les difficultés qui peuvent survenir.</li> </ul> <p>Deux axes de travail dégagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nécessité de créer des conditions favorables de transmission entre la crèche et l'école en amont de la scolarisation et au début de la scolarisation de l'enfant en situation de handicap.</li> <li>-La nécessité de mettre en place un temps d'analyse de cette inclusion dans le passage crèche –école et surtout dans les 4 à 6 premiers mois de cette inclusion de l'enfant avec tous les acteurs de l'école (enseignant, ATSEM, AVS, animateurs péri scolaires) et un ou 2 professionnels de la crèche inclusive afin de soutenir et garantir une inclusion qualitative.</li> </ul> <p>. Pour qu'il puisse exister, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un temps commun de réunions (AVS - agent mairie - personnel enseignant – personnel de la crèche) afin de pouvoir sereinement mettre en place les concertations, sur des jours et horaires récurrents, dans un lieu défini.</p> <p>Perspectives :</p> <p>La réflexion s'élargie à l'échelle du parcours de vie de l'enfant et le projet mobilise également sur d'autres temps de l'enfant : pause méridienne, temps périscolaire.</p> <p>La notion de parcours de vie prend tout son sens.</p> <p>2- Démarrage et réflexion à engager pour adapter et déploiement sur d'autres quartiers</p> |            |           |

| ACTION 43   | CALENDRIER | DIRECTION           |
|---|------------|---------------------|
| Expérimenter la mise en place le samedi dans une école bordelaise d'un « point répit famille  | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DGESS |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                     |
| <p>Cette action s'adosse au dispositif créé par le Collectif Handicap!, La Calmie, qui permet aux parents de s'appuyer sur des animateurs formés aux handicaps qui accueillent leur enfant durant un temps pouvant varier de quelques heures à une journée, afin de leur offrir la possibilité d'un temps de répit. Ce « point répit famille », mis en œuvre le samedi, a pour objectif de prévenir le burn-out parental. Ce dispositif est en phase d'expérimentation depuis juillet 2021 au sein de l'école Thiers.</p> |            |                     |

| ACTION 44  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Expérimentation RCP Petite Enfance   | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION   |            |           |
| <p>Suite au confinement, la question du répit pour les familles d'enfants en situation de handicap a pris une acuité encore plus grande. En effet, de nombreuses familles se sont retrouvées brutalement à s'occuper de leur enfant en situation de handicap 24h/24 sans possibilités de soutien extérieur, certains de ces enfants requérant une attention de tous les instants</p> <p>Prendre en compte le besoin des familles de jeunes enfants en situation de handicap : répondre selon leur temporalité, c'est-à-dire considérer que quand elles expriment une demande, il y a déjà urgence à répondre pour faire baisser la pression, protéger la relation parent-enfant, soutenir l'aidant.... Et en même temps prendre en compte la difficulté parfois de trouver une réponse qualitative par l'équipe de proximité ou la collectivité</p> <p>S'inscrire dans le zéro non-réponse quand il n'y a pas de réponse territoriale immédiate par la procédure « normale » : dans un 1er temps répondre immédiatement au besoin de répit de la famille et parallèlement construire sur et avec le territoire de résidence de la famille une solution collégiale pérenne de proximité. Réflexion multipartenaires (dans la lignée des réflexions du groupe métropolitain) oeuvrant dans le champ du handicap, interpellés par la même problématique - La Cellule Ressource Handicap PMI départementale - La mairie de Bordeaux - L'association « récréamix 33 » - La CAF - Nuage bleu</p> <p>Ce n'est qu'en réfléchissant ensemble, associations et institutions, que nous serons en capacité de mieux répondre aux besoins singuliers de ces familles. De plus, les perspectives identifiées par le comité interministériel du handicap en novembre 2020 mettent l'accent sur cette thématique du répit pour les aidants familiaux ainsi que les politiques de la CNAF qui développent des aides financières pour favoriser les offres de répit Nous retrouvons également cette préoccupation dans les propositions émises par la commission des 1000 jours en direction de tous les parents.</p> <p>Proposition d'une expérimentation RCP sur 1 an avec bilan et évaluation au bout de 6 mois</p> <p>Il s'agit de proposer des commissions collégiales pluridisciplinaires mobilisables à chaque situation sans réponse. : Partir de situations concrètes qui se posent, un peu comme une recherche-action : en même temps que le cadre est défini, il est suivi et évalué par un comité de pilotage : nous devons donner une réponse à la famille tout en construisant les meilleures conditions d'accompagnement.</p> <p>Périmètre : territoire Bordelais<br/>Age des enfants : 0-5ans révolus.</p> |            |           |

| ACTION 45   | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Garantir l'évolution de l'inclusion des enfants lors des temps périscolaires  | In itinere | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION  |            |           |
| <p>La Ville de Bordeaux organise, en lien avec une trentaine d'associations conventionnées, des accueils périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 17 ans, avant et après la classe, les mercredis et les vacances scolaires. Depuis 2014, une augmentation des demandes d'accueils d'enfants à besoins spécifiques a été constatée, c'est pourquoi le service enfance fait vivre une démarche participative pour l'inclusion de ces enfants au sein de ces accueils collectifs de mineurs.</p> <p>Le cas échéant, familles, service enfance, associations, direction des écoles, médecins scolaires, service vie scolaire, se rencontrent pour bâtir un projet personnalisé d'accueil bienveillant et adapté des enfants à besoins spécifiques. Suite aux échanges entre professionnels et parents, les accueils sont adaptés au besoin de l'enfant et aux capacités du collectif.</p> <p>A cette fin, le recrutement d'une personne dédiée à l'accompagnement de l'enfant sur les temps périscolaires définis au préalable peut être nécessaire, la Ville octroie alors une subvention à l'association organisatrice de l'accueil</p> |            |           |

| ACTION 46   | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Garantir l'évolution de l'inclusion des enfants lors des temps méridiens  | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION  |            |           |
| <p>Accueil durant la pause méridienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants reconnus en situation de handicap et accompagnés sur le temps scolaire :</li> </ul> <p>Recrutement des personnel accompagnant les enfants en situation de handicap (AESH) pour assurer la continuité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants non accompagnés sur le temps scolaire pour lesquels un accompagnement semblerait nécessaire sur le temps de la pause méridienne :</li> </ul> <p>Recensement annuel des besoins via un questionnaire</p> <p>Co-construction d'un projet personnalisé d'accueil bienveillant et adapté des enfants à besoins spécifiques, en lien avec tous les partenaires (famille, personnels de la ville, professionnels de santé, école, associations ...).</p> <p>Le recrutement de personnels dédiés à l'accompagnement des enfants sur le temps de la Pause Méridienne sera nécessaire.</p> |            |           |

| ACTION 47   | CALENDRIER | DIRECTION              |
|---|------------|------------------------|
| Accompagner les demandeurs de logement en les informant sur les dispositifs existants et leurs droits   | Mandat     | Direction de l'habitat |
| RESUME DE L'ACTION  |            |                        |
| <p>Dans le cadre de la préfiguration de la Maison de l'habitat/ service municipal du logement, améliorer l'accompagnement des demandeurs de logement en perte d'autonomie en les informant sur les dispositifs existants et en favorisant la mise en relation des différents professionnels</p> |            |                        |

| ACTION 48  | CALENDRIER | DIRECTION  |
|--|------------|--|
| Créer un observatoire du logement adapté/adaptable | mandat     | DGSC/ MHAC<br>DGSC/ DGSA<br>Direction de l'habitat |

#### RESUME DE L'ACTION

Définir une démarche de recensement des logements adaptés et adaptables avec les bailleurs sociaux. Capitaliser sur la démarche déjà engagée par certains acteurs, tels le GIHP ou Soliha (Adalogis). S'appuyer sur les missions en la matière de la future commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

| ACTION 49   | CALENDRIER | DIRECTION  |
|---|------------|--|
| Informier et soutenir les expérimentations et initiatives en faveur du logement adapté et adaptable | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DGSC/ DGSA<br>Direction de l'habitat |

#### RESUME DE L'ACTION

Recenser et faire connaître les initiatives et expérimentations déjà engagées pour pouvoir développer une offre de logements adaptés et adaptables  
Soutenir les initiatives en matière d'habitat inclusif

| ACTION 50  | CALENDRIER | DIRECTION                        |
|--|------------|----------------------------------|
| Participer aux réseaux d'employeurs ou d'aide à l'emploi | 2021/2023  | DRH/ Mission handicap au travail |

#### RESUME DE L'ACTION

Participer notamment au DUODAY et à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées  
Valoriser les initiatives permettant de favoriser l'emploi des personnes handicapées (soutien aux Rencontres Emploi Handicap, actions de sensibilisation en interne, etc)  
Participer à l'information des personnes et les employeurs sur les possibilités, les adaptations, les aides et les structures d'accompagnement

| ACTION 51   | CALENDRIER | DIRECTION                         |
|---|------------|-----------------------------------|
| Favoriser l'emploi des personnes handicapées via la commande publique | In itinere | Direction de la commande publique |

#### RESUME DE L'ACTION

Mobiliser le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) voté mai 2021, notamment auprès des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA)

| ACTION 52  | CALENDRIER | DIRECTION   |
|--|------------|---|
| Recenser les professionnels de santé formés au handicap et/ou équipés et les valoriser dans les supports de communication. | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br><br>Direction de la prévention et de la promotion de la santé |

#### RESUME DE L'ACTION

Travailler avec l'URPS et l'ARS à une définition des équipements et formations minimales permettant de qualifier un professionnel de santé comme "formé" au handicap. Valoriser ces derniers dans un guide commun.

| ACTION 53   | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Développer une communication culturelle adaptée et détaillée dans les établissements culturels  | 2021/2023  | DGAC      |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>   |            |           |
| <p>Rendre visible l'offre accessible et adapter les supports de communication des établissements culturels à l'ensemble des publics</p> <p><b>Exemple au Conservatoire :</b></p> <p>1/ Repenser la communication globale du Conservatoire afin de rendre les informations accessibles à toutes et à tous : le travail sur le futur site internet constitue une opportunité de revoir complètement les textes de présentation des différents parcours de formation qui se doivent d'être compréhensibles par le plus grand nombre.</p> <p>2/ Les supports de communication papier sur les événements organisés par le Conservatoire feront apparaître les pictogrammes relatifs aux différentes situations de handicaps concernées.</p> <p>3/ Développer une communication spécifique destinés aux élèves en situation de handicap : un livret artistique « parcours adaptés » est en cours de développement afin de permettre au Conservatoire d'assurer un suivi des élèves aux besoins spécifiques. Une première version est finalisée mais devra certainement être corrigée en cours d'année, une fois qu'il aura été « testé » de manière concrète.</p> |            |           |

| ACTION 54   | CALENDRIER | DIRECTION          |
|---|------------|--------------------|
| Valoriser le recensement les lieux culturels accessibles et l'accompagnement disponible sur place   | 2023/2026  | DGSC/ MHAC<br>DGAC |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>   |            |                    |
| <p>Les données ADAP et registres d'accessibilité relatives aux établissements culturels seront valorisées dans des supports accessibles et enrichies d'informations complémentaires telles que : agents formés à la LSF, programmation LSF ou audiodécrite.</p> |            |                    |

| ACTION 55  | CALENDRIER | DIRECTION          |
|--|------------|--------------------|
| Reconnaître le statut d'accompagnateur et développer l'accompagnement avec des associations, des bénévoles qui sont sensibilisés   | 2021/2023  | DGSC/ MHAC<br>DGAC |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>  |            |                    |
| <p>Les personnes en situation de handicap fréquentent peu les salles de spectacles notamment en raison de la nécessité d'avoir un accompagnateur qui puisse les véhiculer ou les aider au retour à domicile en l'absence d'une auxiliaire de vie dont les horaires sont rarement flexibles. Il s'agira donc de travailler à une offre tarifaire « accompagnateur » en complément de l'offre existante en faveur des personnes handicapées.</p> |            |                    |

| ACTION 56  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Adapter les tarifs pour les personnes handicapées à faibles ressources et pour leurs accompagnateurs   | 2021/2023  | DGAC      |
| <b>RESUME DE L'ACTION</b>  |            |           |
| <p>Projet de tarification progressive en fonction du quotient familial.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre (seuil, plafond, taux de progressivité,) seront déterminées en concertation avec un panel d'usagers.</p> <p>Réflexion sur la possibilité d'intégrer les personnes résidant hors bordeaux dans la tarification progressive.</p> |            |           |

| ACTION 57   | CALENDRIER | DIRECTION |
|---|------------|-----------|
| Mettre en place dans l'ensemble des établissements culturels bordelais des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap   | 2021/2023  | DGAC      |
| RESUME DE L'ACTION  |            |           |
| <p>Les différents établissements bordelais ont développé une offre adaptée, mais parfois différente. Quelques exemples :</p> <p><b>-au Conservatoire,</b><br/>livret artistique Parcours adaptés pour accompagner les élèves et mieux communiquer avec les familles, les professionnels de santé et les enseignants du conservatoire.</p> <p><b>au Musée des Beaux Arts,</b> médiation en LSF organisées régulièrement, livret en FALC en préparation</p> <p><b>au Musée d'Aquitaine,</b> médiation en LSF et audiodescription et parcours sensoriel installé depuis décembre 2021</p> <p><b>au Museum d'histoire naturelle,</b> parcours sensoriel mobile</p> <p><b>au CAPC,</b> accueil d'un artiste sourd en résidence</p> <p><b>à la bibliothèque de Mériadeck,</b> espace Diderot.</p> <p>Ces bonnes pratiques ont vocation à être davantage partagées pour permettre la montée en compétence des différents établissements.</p> |            |           |

| ACTION 58  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Recenser et valoriser les clubs sportifs proposant une pratique handisport ou sport adapté   | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION   |            |           |
| <p>Bordeaux compte actuellement sur son territoire 4 clubs handisport (AS Sourds de Bordeaux, Bordeaux Handisport Tennis, Les Léopards de Guyenne - basket, Guyenne Handi nage). Mais de nombreux autres clubs ou sections sportifs ont obtenu le label « Valides-Handicapés » du Comité départemental olympique et sportif (CDOS)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et développer le soutien financier aux acteurs sportifs associatifs proposant une offre handisport ou sport adapté</li> <li>- Mettre en place un outil permettant de mieux recenser l'ensemble des initiatives des clubs et rendre facilement cette information accessible à la population et aux sportifs en situation de handicap</li> <li>- Accompagner la mise à disposition d'équipements sportifs</li> </ul> |            |           |

| ACTION 59  | CALENDRIER | DIRECTION |
|--|------------|-----------|
| Développer dans les établissements sportifs bordelais des créneaux horaires dédiés aux personnes handicapées   | 2021/2023  | DGESS     |
| RESUME DE L'ACTION   |            |           |
| <p>Afin de permettre à chacun de pratiquer son sport dans de bonnes conditions, des créneaux horaires dédiés seront mis en place, à l'instar de ce qui a été expérimenté dans les piscines lors du confinement de novembre 2020.</p> |            |           |

